

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par arrêté en date du 28 juillet 1999, la Communauté urbaine a engagé une procédure de concertation préalable à la restructuration du hameau de Trêves-Pâques situé à Collonges au Mont d'Or.

Conformément à la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1999, notamment l'article 4 et à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, les objectifs et les modalités de la concertation avaient été définis en accord avec la Commune, à la suite de l'étude préliminaire réalisée.

Aujourd'hui, je vous propose d'en approuver le bilan.

La concertation préalable s'est déroulée du mercredi 1^{er} septembre au samedi 1^{er} octobre 1999 inclus. Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont eu la possibilité de prendre connaissance des objectifs poursuivis dans le cadre d'une exposition présentée en mairie, d'une part, et d'un dossier déposé en mairie et en l'hôtel de Communauté, d'autre part ; ils ont pu formuler leurs observations sur les cahiers de concertation joints.

Aucune observation n'a été enregistrée sur le cahier déposé à l'hôtel de Communauté. 52 observations ont été relevées sur celui déposé en mairie ; parmi elles, 17 ont fait un commentaire élogieux de l'exposition présentée.

Les objectifs de requalification du cadre de vie et d'amélioration de la sécurité et du fonctionnement du hameau de Trêves-Pâques ont été plébiscités par les habitants, qui ont été nombreux à manifester leur choix entre les différentes variantes d'aménagement proposées tant pour l'espace central rue de Trêves-Pâques, que pour la rue César Paulet.

Concernant les scénarios d'aménagement du secteur central, 24 personnes sur 52 se sont prononcées en faveur du scénario n° 1, 8 pour le scénario n° 2, 7 pour le scénario n° 3 ; pour la partie César Paulet, 7 personnes ont opté pour le scénario n° 1, 4 pour le scénario n° 2.

Dans les deux cas, c'est donc le premier scénario qui arrive largement en tête.

Par ailleurs, plusieurs remarques ont porté sur la rue de la République, dont le traitement ne serait pas encore suffisant, dans le projet présenté, pour garantir la sécurité des piétons.

Enfin, de nombreuses suggestions ont été relevées ; pour l'essentiel, elles confortent les objectifs poursuivis par les collectivités :

- limiter la vitesse des véhicules par une zone 30 et des stops (une trentaine de remarques vont dans ce sens),
- aménager des espaces verts, des jeux de boules, des jeux pour enfants (13 personnes),
- prévoir un WC public (2 personnes), un café avec terrasse, (4 demandes),
- construire des logements à loyers abordables, notamment pour les jeunes (4 demandes),
- préserver l'environnement et le style de l'architecture locale, éviter des hauteurs de bâtiments trop fortes, enterrer les réseaux électriques (7 demandes),
- densifier les commerces, amener une supérette, installer un distributeur automatique de billets (7 demandes),
- réduire les emplacements de stationnement au profit des espaces publics (9 demandes) ou, au contraire, augmenter les places de stationnement (3 avis),
- favoriser les transports en commun, notamment scolaires (6 demandes),
- aménager des pistes cyclables (3 demandes).

Enfin, deux personnes ont estimé qu'il serait préférable de constituer un centre commercial autour de l'église et de la mairie ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté de son président en date du 28 juillet 1999 ;

Vu la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 en date du 13 juillet 1999 ;

Vu les articles 4 et L 300-1 du code de l'urbanisme ;

Vu les résultats de la concertation préalable qui s'est déroulée du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 1999 ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation pour l'aménagement du hameau de Trèves-Pâques à Collonges au Mont d'Or.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,